

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an 2026, le 4 Mai s'est tenu au siège, la réunion présidée par la présidente, Ines EL AYADI qui se tient conformément aux statuts de l'association.

Ordre du jour

Est présent ce jour l'associée unique Mme Ines EL AYADI pour délibérer sur la résolution suivante qui sera mise au vote.

1. Modification des statuts Changement d'adresse
2. Pouvoirs pour formalités.

Le président ouvre la discussion.

Après différentes observations, personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions découlant de l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associée unique a décidé de changer le siège social à l'emplacement suivant : 86 rue voltaire 93100 MONTREUIL .

Cette résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité, dépôt et modification.
Cette résolution est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h28.

Fait à MONTREUIL, Le 04/05/2026

La Présidente



Ines EL AYADI